

► Pour le CESS Technique de Qualification :

5 matières obligatoires de 5^{ème} et 6^{ème} :

- Français (4h)
- Mathématiques (2h)
- Formation scientifique (2h)
- Langue moderne I (2h)
- Formation historique et géographique (2h)

+ les cours théoriques ET pratiques de l'OBG de ton choix parmi * :

- Dessinateur en construction,
- Électricien automatique,
- Hôtelier-restaurateur,
- Mécanicien automatique,
- Technicien en Industrie du bois,
- Technicien du froid,
- Technicien en construction,
- Technicien en équipements thermiques
- Technicien en usinage.

*** La Liste des OBG (Options de Base Groupées) est restrictive pour le Technique de Qualification et le Professionnel.**

Elle correspond aux métiers en pénurie et est revue chaque année.

Dérogation possible pour les candidats qui possèdent déjà la qualification dans cette OBG ou pour des raisons de parcours d'insertion professionnelle. Renseignez-vous auprès de nos services.

► Pour le CESS Professionnel :

3 matières obligatoires :

- Français (4h)
- Formation scientifique (2h)
- Formation sociale et économique (2h)

+

- Math (2h) ou Langue moderne I (2h) pour certaines options de 7^{ème} Professionnelle.

+ les cours théoriques ET pratiques de l'OBG de ton choix de 5^{ème} et 6^{ème} années parmi * :

- Assistant de maintenance PC-réseau,
- Boucher/charcutier,
- Boulanger/pâtissier,
- Carreleur,
- Couvreur-étancheur,
- Cuisinier de collectivité,
- Ébéniste,
- Électricien installateur en résidentiel,
- Électricien installateur en industriel,
- Mécanicien d'entretien,
- Menuisier,
- Métallier-soudeur,
- Monteur en sanitaire et chauffage,
- Ouvrier qualifié en construction-gros oeuvre,
- Peintre,
- Plafonneur,
- Restaurateur,
- Tapissier/garnisseur.



Comment passer le CESS via le jury central ?

Le CESS est le Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur. Classiquement, il couronne la fin des études secondaires après la réussite d'une 6G, TT, TQ ou d'une 7P.

Sources : décret du 27/10/16 (MB 18/01/17) portant sur l'organisation du jury de la communauté française de l'enseignement secondaire et mise à jour du 1/08/2018 de la fiche informative.

Mise à jour pour l'année 2018-2019 par l'Antenne Scolaire d'Anderlecht, les services de Médiation Scolaire de Berchem-Sainte-Agathe et d'Uccle, Nota Bene de l'asbl Bravo de la Ville de Bruxelles et l'asbl PAJ de Woluwé-Saint-Pierre.

Il ne s'agit pas de suivre des cours mais de passer des épreuves d'examen évaluées par un jury.

Les épreuves qui permettent d'obtenir le CESS portent sur les matières de 5^{ème} et 6^{ème} secondaires (et 7^{ème} pour l'enseignement professionnel), même si la 5^{ème} a été réussie par ailleurs.

Il faut avoir 16 ans minimum au moment de l'inscription.

Ces épreuves ont lieu très vite après l'inscription. Tu dois donc t'y préparer avant.

Comment s'y préparer ?

Par toi-même,

Si tu ne possèdes pas déjà les cours, tu peux te procurer ceux de formation commune (Français, Math,...) et ceux des options en Général de Transition sur le site www.elearning.cfwb.be. Pour 25 euros, tu as accès aux modules de cours en ligne, à un suivi individualisé par un enseignant et à un forum d'échanges entre apprenants durant un an. C'est gratuit pour les mineurs scolarisés ou qui ne le sont pas pour des raisons indépendantes de leur volonté (autres catégories exemptées de paiement voir site). Les programmes de cours des Options de Base Groupées (en Technique de Transition, Technique de Qualification ou Professionnel) sont téléchargeables sur le site du jury : www.enseignement.be/jurys.

Tu peux aussi rejoindre **une école privée** dans lesquelles un professeur prépare un petit groupe d'élèves (coût élevé).

Enfin, si tu as plus de 18 ans, tu peux choisir de te préparer **en Promotion sociale** (voir fiche : *Comment obtenir le CESS via la Promotion sociale*)

Etapas à suivre une fois prêt :

1. T'inscrire à une séance d'information (OBLIGATOIRE)

Formulaire d'inscription en ligne sur www.enseignement.be/jurys
Elles sont organisées environ deux mois avant les périodes d'inscription aux épreuves.

2. Effectuer le paiement

50,- euros par cycle (gratuit si demandeur d'emploi ou bénéficiaire du revenu d'intégration sociale)

3. T'inscrire aux épreuves d'examen (par recommandé ou sur place) : dates précisées sur le site.

4. Passer les épreuves du cycle choisi

Cycle 1 :
d'août à janvier
Séances d'info en **mai**
Inscription en **juillet**

Cycle 2 :
de février à juillet
Séances d'info en **novembre**
Inscription en **janvier**

Pour le CESS Général :

+
1 matière au choix parmi :
- Sciences économiques,
- Sciences sociales,
- Latin
- Langue moderne II

Epreuves à présenter :

► pour le CESS Général et Technique de Transition :

5 matières obligatoires de 5^{ème} et 6^{ème} :

- Français (4h)
- Mathématiques (4h)
- Sciences (3H)
- Langue moderne I (4H)
- Formation historique et géographique (3H)

Pour le CESS Technique de Transition :

+
Les cours de l'Option de Base Groupée (OBG) de ton choix :
- Arts,
- Audiovisuel,
- Éducation physique,
- Informatique,
- Sciences appliquées,
- Sciences économiques appliquées,
- Électromécanique
- Sport-Études